



Communiqué COVID-19 – n°43

Nouveau soutien aux locataires culturels et commerciaux

La Municipalité de Lausanne renouvelle son soutien à ses établissements publics qui n'ont pas rouvert suite aux ordonnances fédérales du 19 mars dernier et renonce à l'encaissement des loyers et redevances des locaux pour le mois de mars 2021.

Le 19 mars 2021, le Conseil Fédéral a décidé de maintenir la fermeture des établissements publics en conséquence de la situation épidémiologique. Dans ce contexte, et comme elle l'a déjà fait à trois reprises, la Municipalité renonce à percevoir les loyers et redevances du mois de mars 2021 de l'ensemble des restaurants bars et buvettes (y compris des installations sportives), des établissements de nuit et des hôtels sous gérance de la Ville. Sont aussi concernés les ateliers d'artistes, galeries, théâtres, cinémas, ainsi que les maisons d'hôte d'œnotourisme.

A ce jour, ce sont six mois de loyers, pour un montant arrondi de 3 millions de francs, qui n'ont pas été perçus en faveur du tissu économique lausannois.

La Municipalité réévaluera la situation en fonction des décisions cantonales et fédérales qui seront prises pour les mois à venir.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Natacha Litzistorf, Conseillère municipale, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture, +41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85
- Oscar Tosato, Conseiller municipal, directeur des sports et de la cohésion sociale, +41 79 442 57 77

Lausanne, le 26 mars 2021